



DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE GINESTAS

6.2

**6ème MODIFICATION
 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



**LISTE DES SERVITUDES
 D'UTILITE PUBLIQUE
 APRES MODIFICATION**

Maître d'ouvrage :
 GINESTAS

Ginestas le :

Signature :

Date(s)	Nature des MODIFICATION	Dessiné	Vérfié	Ind
Fév. 2017	MODIFICATION	CB	JA	b
Sept 2016	CREATION	BN	JA	a



Cabinet d'Etudes RENE GAXIEU
 1 bis, place des Alliés
 CS 50 676
 34 537 BEZIERS CEDEX
 Tél : 04-67-09-26-10
 Fax : 04-67-09-26-19
 Email : gaxieu.34@wanadoo.fr



BZ-06507

H:\Affaires\Ginestas\BZ-05714-BZ-06507 AMO
 élaboration d'une modification du PLU6-AVP

LISTE DES SUP APRES LA 6^{ème} MODIFICATION

Nom officiel de la servitude	Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude	Date de l'acte instituant la servitude	Services responsables de la servitude
AC1 Servitudes de protection des monuments historiques	Loi du 31.12.1913 modifiée	Eglise Notre-Dame des Vals (monument inscrit) : - Le Pont Vieux sur le Canal du Midi non cadastré (domaine public fluvial) -La Chapelle, parcelle 308, section B, appartenant à l'Etat - Les façades et toitures de l'ancienne auberge, parcelle 308, section B	Arrêté du 05.02.1951 Arrêté du 11.08.1998	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels	Loi du 02.05.1930 modifiée	Canal du Midi (site classé) Site Notre-Dame des Vals (site inscrit délimité) : - au nord, par le CD n°1, - à l'est, par les parcelles n°374 et 366, - au sud, par les vignes, - à l'ouest, par le CIC n°26, et comprenant les façades, élévations et toitures des immeubles bâtis et le sol et essences des immeubles non bâtis situés sur les parcelles n°372 et 373, section A du cadastre.	Arrêté du 04.04.1997 Arrêté du 11.07.1942	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
AS1 Périmètre de protection des captages		Captage du Puits du Moulin commune de Bize-Minervois, parcelle 422, section	Arrêté préfectoral du 18.11.2002	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales

		C2 AAC Puits de Granel	Arrêté préfectoral du 20.02.13	
EL2 Servitudes en zones submersibles	Code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure	PPRI du Bassin de la Cesse	Arrêté préfectoral du 17 juin 2010	DDTM
I3 Etablissement des canalisations de transport et de distribution de gaz canalisation DN800 PARAZA-ARGELIERS posée en catégorie B.	Article 12 modifié de la loi du 15.06.1906 Article 298 de la loi de finances du 13.07.1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 08.04.1946 modifiée Article 25 du décret n°85.1108 du 15.10.1985 Décret n°85.1109 du 15.10.1985 modifiant le décret n°70.492 du 11.06.1970	Ancrage, appui, passage, abattage d'arbres ou élagages.	Arrêté Ministériel du 4 juin 2007 (JO du 11 juin 2004)	TIGF-Secteur de Carcassonne RN113 Bp 6 11800 Barbaïra
PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.	Code des postes et télécommunications	Câble régional RG 11018 St Marcel Coursan FO 11315 Ginestas-Coursan, Ginestas Marcorignan et Ginestas- Paraza Câbles 112 et 56p vers le Somail Câble TRN 489 Toulouse Montpellier Câble régional RG 11227 Ginestas Argeliers Câbles 224 p et 112_p vers Ginestas et 112 et 56 p vers Mirepeisset		Direction Régionale des Télécommunications de Narbonne

		Câble 224 p le long de la RD 405 Câbles 224 et 56 p le long de la RD 26		
T1 Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.07. 1845 Décret-loi du 30.10.1935 modifié	Ligne SNCF de Narbonne à Bize- Minervois	Loi du 15.07.1845	Direction Régionale de la SNCF de Toulouse

Date de l'acte instituant la servitude sur le territoire du PLU	Services responsables de la servitude
Arrêté Ministériel du 4 juin 2007 (JO du 11 juin 2004)	TIGF - Secteur de Carcassonne RN 113 BP 6 11800 Barbaira tél 04.68.79.56.80 fax 04.68.79.56.86
	Direction régionale des télécommunications de Narbonne
Loi du 15.07.1845	Direction régionale de la SNCF de Toulouse

Référence du texte qui permet d'instituer la servitude	Détail de la servitude
15.06.1906 Article 298 de la loi de finances du 13.07.1925 Article 35 de la loi n°46.628 du 08.04.1946 modifiée Article 25 du décret n°85.1108 du 15.10.1985 Décret n°85.1109 du 15.10.1985 modifiant le décret n°70.492 du 11.06.1970	Ancrage, appui, passage, abattage d'arbre ou élagages
Code des postes et télécommunications	Câble régional RG 11018 St Marcel-Coursan FO 11315 Ginestas-Coursan, Ginestas- Marcorignan et Ginestas-Paraza Câbles 112 et 56p vers le Somail Câble TRN 489 Toulouse-Montpellier Câble régional RG 11227 Ginestas-Argeliers Câbles 224 p et 112 p vers Ginestas et 112 et 56 p vers Mirepeisset Câble 224 p vers le Jura de la RD 405
Loi du 15.07.1845 Décret-loi du 30.10.1935 modifié	Ligne SNCF de Narbonne à Bize-Minervois

Nom officiel de la servitude	
	I3 Etablissement des canalisations de transport et de distribution de gaz canalisation DN800 PARAZA-ARGELIERS posée en catégorie B
	PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
	T1 Servitudes relatives aux chemins de fer